ETUDE SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'AJACCIO AUX XVI° ET XVII° SIÈCLES

PAR

Noël PINZUTI

INTRODUCTION

LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES ET LA CORSE JUSQU'A LA FIN DU XV^e SIÈCLE.

La Corse fut, au XIII^e siècle, le principal enjeu de la lutte entre Génois et Pisans pour la suprématie en Méditerranée occidentale. Malgré l'écrasante défaite infligée aux Pisans à la bataille de la Maloria (6 août 1284), la république de Gênes, incapable d'établir durablement sa domination dans l'île, se résolut finalement à en confier l'administration à la Banque de Saint-Georges (22 mai 1453). Celle-ci ne vint à bout des dernières résistances locales qu'en 1511. Dès 1492, cependant, avait été posée la première pierre de la forteresse d'Ajaccio, amorce de la nouvelle cité destinée à être peuplée par des colons venus de Ligurie.

PREMIÈRE PARTIE LE CADRE

CHAPITRE PREMIER

LE MILIEU GÉOGRAPHIQUE.

L'immédiat arrière-pays d'Ajaccio est dépourvu d'unité physique. A l'ouest, le relief rend difficiles les communications avec l'intérieur; le sol est peu fertile, mais surtout le caractère accentué des pentes et le fait que les ruisseaux sont généralement à sec durant l'été nécessitent de délicates cultures en terrasses. A l'est, en revanche, la riche plaine alluvionnaire de la Gravone et du Prunelli est facile à irriguer en toutes saisons, mais la malaria y a mis obstacle pendant des siècles au travail de l'homme.

Le climat est un climat méditerranéen d'altitude, très doux, puisque

la moyenne annuelle de température est de 17°38, et sur lequel le régime des vents n'a pour ainsi dire pas d'influence. La végétation est dominée par cette forme dégradée de la forêt qu'est le maquis.

CHAPITRE II

LE CADRE TERRITORIAL.

Au moyen âge existait une ville située au fond du golfe d'Ajaccio, mais que la malaria et le peu de sécurité qu'elle offrait contre les entreprises barbaresques avaient entièrement vidée de ses habitants à la fin du xve siècle. Le choix du nouveau site, celui du promontoire rocheux de Capo di Bollo, à un kilomètre plus au sud, remédiait à ces deux inconvénients. La forteresse édifiée à l'extrémité de ce cap fut complétée par des murs d'enceinte à l'intérieur desquels fut tracé rationnellement le plan de la nouvelle ville. C'est lorsqu'il fallut abriter, à partir de la seconde moitié du xvie siècle, les habitants de l'intérieur venant s'y réfugier de plus en plus nombreux que fut construit, le long du rivage et au nord de la ville primitive, le faubourg ou « Borgo ».

La fondation d'Ajaccio préluda à un nouveau découpage administratif avec la création de la piève d'Ajaccio, constituée par les « communautés » d'Ajaccio, d'Alata et d'Appietto, et de la province d'Ajaccio, qui comprit dès lors les pièves de Cinarca, Celavo, Mezzana, Ajaccio, Cauro, Talavo et Ornano.

Les limites de la communauté d'Ajaccio étaient dictées par le relief : rivage à l'ouest et au sud, ligne de crête ou vallée au nord, cours inférieur de la Gravone à l'est.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Un gouverneur résidait à Bastia, qui réunissait entre ses mains tous les pouvoirs, mais les déléguait à des « lieutenants » ou « commissaires » dans les différentes provinces. Les « présides », à peuplement exclusivement génois à l'origine, étaient dotés d'institutions municipales qui leur assuraient une relative autonomie.

A Ajaccio, un conseil de six « anciens » (anziani) était chargé d'élire de nombreux officiers municipaux : le chancelier, le capitaine de la ville, les gardiens des biens communaux, les ministrali (chargés de faire respecter la réglementation des halles et marchés), les estimatori (experts publics), les pacificatori (chargés de régler à l'amiable les conflits entre particuliers), etc.

Mais les décisions prises par les anciens, de même que les élections auxquelles ils procédaient, n'étaient valables que si elles étaient ratifiées par le commissaire d'Ajaccio.

DEUXIÈME PARTIE L'ÉCONOMIE

CHAPITRE PREMIER

LA CULTURE.

A la fin de l'année 1539 fut mis sur pied un programme ayant pour but le développement de la culture des céréales dans les plaines du littoral de la Corse. Ainsi furent conclus dans la région d'Ajaccio des contrats avec des particuliers pour la mise en culture de terrains en friche, comprenant des prêts d'argent avec de grandes facilités de remboursement, moyennant certaines conditions de rendement.

Mais, jusqu'à la fin du xvre siècle, le développement de la culture fut constamment enrayé par les incursions des bergers des communautés voisines, qui revendiquaient les terres de la communauté d'Ajaccio pour les avoir toujours utilisées comme terrains de pacage pour leurs troupeaux. Cette période est marquée, en outre, par de multiples usurpations de terres communales commises par des particuliers.

C'est pour remédier à une telle situation que les anciens décidèrent, en 1618, de diviser les terres de la communauté en deux parties, l'une comprenant trois terzieri affectés respectivement à la culture des céréales, au pacage du gros et du petit bétail, avec rotation tous les trois ans ; l'autre, appelé Circolo ou confina, étant réservé à l'arboriculture et à la viticulture.

Mais les rendements restèrent faibles, du fait des conditions physiques défavorables et de techniques restées primitives : c'est à peine si l'on prohiba, au xviie siècle, sans succès d'ailleurs, l'écobuage (debbiu) en prescrivant le défrichement par arrachage des souches et des racines (diceppu). En tout cas, on ignorait encore au xviiie siècle la technique de la taille et de la greffe des arbres.

CHAPITRE II

L'ÉLEVAGE.

Comme aujourd'hui, la transhumance était la grande règle de l'élevage en Corse. Elle entraîna un grave conflit entre les bergers de Bastelica et la communauté d'Ajaccio, conflit qui fut résolu dans le dernier quart du XVII^e siècle seulement par voie de compromis : il fut alors décidé, en effet, que le pacage serait « commun » aux bergers bastelicais et ajacciens dans la plaine de Campo di Loro, après la moisson.

Plus grave, parce que permanent, fut le conflit entre cultivateurs et propriétaires de troupeaux à l'intérieur même de la communauté. L'institution du système des terzieri, en 1618, n'eut pas tout l'effet souhaité.

par suite de l'indiscipline des uns et des autres. Les nombreux règlements de police rurale inlassablement répétés n'eurent pas plus d'efficacité, malgré les lourdes pénalités dont ils menaçaient les délinquants.

Des efforts furent tentés au xixe siècle, en s'attaquant à la racine même du mal, pour supprimer ou du moins pour restreindre la pratique de la transhumance. Ils furent aussi infructueux et ne purent transformer la Corse en pays de stabulation permanente.

CHAPITRE III

LE COMMERCE.

Les denrées alimentaires faisaient le principal objet du commerce d'Ajaccio. Elles n'étaient pas fournies, cependant, en quantités suffisantes pour les besoins de la ville, bien que la majeure partie de la population active fût occupée par les travaux agricoles. Aussi avait-on recours à des importations massives de blé et d'huile, le vin n'étant exporté que lorsque la récolte était excédentaire. Toutes les transactions étaient d'ailleurs réglementées de façon très stricte par les ministrali, mais les infractions étaient nombreuses.

TROISIÈME PARTIE LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Démographie. — L'accroissement du chiffre de la population n'est vraiment sensible qu'à partir de la fin du xvi^e siècle : 1200 habitants en 1584, 2000 en 1611, 5000 en 1666.

Prix. — La livre génoise était divisée en vingt sous de douze deniers chacun. Les denrées accusent au XVII^e siècle une hausse assez sensible, surtout celles qu'on doit importer; ainsi, l'huile passe de 20 sous la pinte en 1602 à 48 sous en 1605, pour atteindre 56 sous en 1651.

La viande et le poisson (1 sou la livre au début du xviie siècle), le vin (16 lires la barrique) bénéficient de cours plus stables et moins élevés.

Impôts. — Les habitants d'Ajaccio étaient exemptés des impôts directs: taglia (taille) et boatico (contribution pesant sur les propriétaires de bœufs); mais ils étaient soumis, comme tous les autres habitants de l'île, à de nombreux impôts indirects, généralement affermés. La communauté, d'autre part, qui avait à faire face à de nombreuses charges, n'avait pour seule source de revenus que la redevance (commune) payée, fort irrégulièrement d'ailleurs, par les usagers des terres communales

pour les besoins de l'agriculture (terratico) ou de l'élevage (erbatico). Aussi était-elle obligée d'établir périodiquement des taxes (tasse) sur les habitants. Mais son budget restait déficitaire, en raison des dettes contractées pour l'achat de grains.

Classes sociales. — La pauvreté de la documentation (les registres d'état civil et les archives notariales ne remontent pas au delà des premières années du xviie siècle) ne permet pas de se faire une idée même succincte de l'échelonnement social des habitants de la communauté. Il semble, cependant, qu'au xviie siècle la culture des céréales et de la vigne ait été surtout pratiquée par les éléments d'origine génoise de la population, les autochtones s'adonnant surtout à l'élevage.

CHAPITRE II

MISÈRE ET BANDITISME, LES MAUX ET LEURS REMÈDES.

L'insuffisance dérisoire des forces de police ne permet pas de réprimer les actes de banditisme (vandalisme et maraude) perpétrés dans les propriétés privées jusqu'à la fin du xvire siècle. La misère était la cause de cette situation que connaissaient alors tous les pays méditerranéens. Des institutions furent cependant mises en place, à la fin du xvire siècle et au début du xviie siècle, pour y remédier : Ospedale dei Poveri, Monte di Pieta, Opera di Pieta.

CONCLUSION

Les efforts tentés par Gênes dès 1540 pour développer, dans la région d'Ajaccio comme dans toutes les régions du littoral de la Corse, la culture des céréales avaient pour but de subvenir aux besoins de la métropole. Ils n'eurent pour résultat, en fait, que de créer de nouveaux besoins en Corse même, sans pouvoir les satisfaire. Les ressources naturelles du pays, restées insuffisantes, contraignaient nombre d'autochtones à s'expatrier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES - APPENDICES

Procès-verbal de la réunion des anciens d'Ajaccio du 7 avril 1618 (répartition des terres communales). — Statuts du « Magistrato delle Piante », 1637. — Documents concernant l'exploitation communautaire des terres de la région d'Ajaccio pour les besoins de la culture et de l'élevage.

Index des noms de personnes et de lieux.

Cartes et plans : carte des zones malariques; schéma des routes de transhumance; plan d'Ajaccio aux xvie-xviie siècles; carte des pièves.

